

# DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES : UN AVANT-GOÛT DE LA RECOMPOSITION À VENIR À L'AUNE DE LA PRÉSIDENTIELLE ?

Émeric Bréhier, Sébastien Roy

12/10/2026

**Comment lire les résultats des élections sénatoriales qui se sont tenues le 27 septembre dernier ? Pour Émeric Bréhier et Sébastien Roy, respectivement directeur et membre de l'Observatoire de la vie politique de la Fondation Jean-Jaurès, ces sénatoriales sont fidèles aux résultats des élections municipales de mars dernier, à l'image de la constitution par le Rassemblement national d'un groupe dans la Chambre haute. De quoi augurer de nouveaux mouvements telluriques au lendemain de la prochain élection présidentielle ?**

## Introduction

Lors de notre note précédente sur les sénatoriales de la fin du mois de mai 2026<sup>1</sup>, nous avons insisté sur les éventuelles conséquences plus ou moins potentiellement importantes pour chacun des groupes parlementaires :

- le maintien ou l'affaissement d'un groupe Les Républicains (LR) nombreux mais avec beaucoup d'apparentés ;
- le risque pour le groupe socialiste de voir fondre son contingent de sénateurs et sénatrices, notamment dans certains départements où les résultats des dernières élections municipales étaient moins bons qu'escompté, avec en filigrane la possibilité que le premier groupe d'opposition ne soit plus le deuxième de la Chambre haute ;
- *a contrario*, la possibilité pour l'Union centriste (UC) grâce à sa plasticité et à l'hypothèse de disparition des groupes du Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants (RDPI) et du Rassemblement démocratique et social européen (RDSE) de voir ses effectifs gonfler ;
- la possibilité de voir le groupe des Écologistes – Solidarité et territoires duquel sont

membres quelques apparentés frôler dangereusement avec la limite fatidique des 10 sénateurs et sénatrices nécessaires pour pouvoir composer un groupe ;

- la percée aux municipales de La France insoumise (LFI) lui permettra-t-elle d'obtenir un ou deux sièges ?
- enfin, la possibilité de voir combien de sénatrices et de sénateurs l'alliance Rassemblement national (RN) – Union des droites pour la République (UDR) allait être capable de faire entrer au Palais du Luxembourg.

À cet égard, les récentes victoires en mars dernier de cette alliance pouvait certes lui faire espérer des gains non négligeables dans les Alpes-Maritimes, le Var, le Vaucluse, mais aussi, quoique dans une moindre mesure, dans le Tarn-et-Garonne, la Sarthe, l'Hérault ou bien encore le Gard.

Toutefois, dans d'autres départements où les espoirs de gains de ville de plus de 10 000 habitants ne s'étaient pas concrétisés, la jurisprudence « Seine-et-Marne » pouvait laisser espérer au RN des victoires préalablement difficilement détectables compte tenu de la composition des collèges électoraux départementaux<sup>2</sup>. On relèvera d'ailleurs que, dans certains départements, le parti de Marine Le Pen et de Jordan Bardella a investi des candidats susceptibles d'aller « gratter » des voix : dans l'Ain, le RN soutient une sénatrice sortante membre du groupe LR ; dans les Hautes-Alpes, Jérôme Sainte-Marie prolonge son aventure électorale jusqu'alors infructueuse ; dans l'Aude, c'est le député Julien Roucoule qui s'y présente ; en Charente-Maritime, c'est le député Pascal Markowsky qui est tête de liste, ce qui est également le cas dans le Doubs avec Géraldine Grangier, en Eure-et-Loir avec l'eurodéputé Christian Bay, en Haute-Garonne avec son collègue strasbourgeois Julien Léonardelli, en Gironde avec la députée Edwige Diaz ; dans l'Hérault, c'est également une députée qui conduit la liste, Manon Bouquin ; dans la Sarthe, c'est Caroline Le Pen ; et dans le Var c'est le député Frank Giletti.

Il y a là à l'évidence une stratégie clairement identifiée : envoyer au feu des cadres dans un certain nombre de départements afin de maximiser les chances de conquérir des sièges, d'autant plus que le député/la députée ou le sénateur/la sénatrice peut laisser son siège à son suppléant/sa suppléante lorsque l'eurodéputé/e laisse son siège à la personne suivante de la liste.

On relève également que sur les 177 sièges en jeu, 43 sénateurs sortants ne se représentent pas, soit près du quart d'entre eux<sup>3</sup>, ce qui n'est pas négligeable : 18 LR ou apparentés, 9 socialistes, 3 Union centriste, 6 RDPI (dont son président décédé dans l'été), 4 RDSE, 1 du groupe Les Indépendants – République et territoires (LIRT) et 2 écologistes. Parmi les figures ayant décidé de ne pas se représenter, relevons Alain Joyandet (LR) élu en Haute-Saône depuis 1995, Alain Milon (LR) du Vaucluse ou Patricia Schillinger (RDPI, après avoir été au Parti socialiste) du Haut-Rhin, tous deux élus depuis 2004, ou bien encore Claude Raynal (PS) de la Haute-Garonne et ancien

président de la commission des finances. Sans oublier donc, bien sûr, François Patriat qui, avant de décéder accidentellement au cœur de l'été, avait décidé de raccrocher les crampons. On pourra y rajouter, notamment, Georges Patient, figure ultramarine et plus spécifiquement guyanaise, élu depuis 2008.

Toutefois, ces enjeux de renouvellement et d'évolution des rapports de force entre partis politiques ne sont pas les seuls à devoir attirer notre attention. Tout d'abord, il s'agit un exercice classique de la vie sénatoriale, les groupes parlementaires peuvent parfois rassembler des étiquettes partisans bien différentes. Il n'est pas non plus rare que les sénateurs et sénatrices élus sur une même liste décident de siéger dans des groupes différents – ce qui somme toute n'est pas indécent dans le cadre de listes rassemblant différentes organisations politiques. Il arrive aussi, tout aussi fréquemment, que des candidats s'étant affrontés à la tête de listes concurrentes se retrouvent au sein d'un même groupe parlementaire. De même que des candidats ayant battu un sortant se retrouvent à siéger dans le groupe auquel le défait appartenait. Il est par ailleurs tout à fait possible que d'autres mouvements plus souterrains affectent l'ensemble des groupes parlementaires au lendemain de la prochaine élection présidentielle. Enfin, et on l'a vu depuis les échéances de 2022, et plus encore depuis les lendemains de la dissolution de juin 2024, le rôle du Sénat dépend pour une grande part de l'existence, ou non, d'une majorité claire au sein de l'Assemblée nationale. En effet, dès lors que celle-ci existe, alors il est plus aisé pour le pouvoir exécutif de faire prévaloir ses vues dans les travaux parlementaires, la Chambre dite « basse » conserve le dernier mot en cas de désaccords des deux Chambres, y compris à l'issue de la réunion d'une commission mixte paritaire (CMP). Toute autre est la situation dans le cas inverse. Alors, et c'est bien ce que nous avons connu ces dernières années, le rôle du Sénat – et singulièrement de la majorité sénatoriale – en sort renforcé.

Au soir des élections du 27 septembre 2026, la grande partie des responsables sénatoriaux pouvaient s'estimer satisfaits : les LR pouvaient être soulagés car, si des pertes étaient subies dans certains départements du Sud-Est, d'autres victoires venaient amoindrir, voire équilibrer le bilan ; les différentes familles centristes pouvaient estimer avoir résisté, que ce soit le groupe Union centriste en dépit de quelques pertes de-ci de-là ou le groupe des Indépendants qui pouvait espérer voir ses effectifs grossir de quelques unités ; les socialistes pouvaient légitimement être soulagés de résultats satisfaisants dès lors que l'objectif assigné était bien de demeurer à un étiage proche de celui qui prévalait ; les communistes conservaient tous leurs sortants, ce qui n'était pas gagné d'avance, notamment en Dordogne. Seuls les Écologistes et les RDPI pouvaient faire grise mine puisque les résultats le 27 septembre 2026 au soir confirmaient les risques de pertes, même s'ils pouvaient espérer conserver leurs groupes parlementaires respectifs. LFI pouvait se satisfaire de faire son entrée au Sénat grâce à la performance de Gabriel

Amard dans le Rhône et de Marc Péré en Haute-Garonne<sup>4</sup>. Enfin, bien sûr, l'alliance RN et UDR pouvait crier victoire, suite à l'élection de suffisamment de leurs candidats pour pouvoir former un groupe parlementaire.

Toutefois, ces discours convenus de soirée électorale allaient devoir être confrontés aux réalités de la composition des groupes parlementaires : les Écologistes allaient-ils parvenir à maintenir une unité ou l'arrivée éventuelle des deux sénateurs – membre de LFI ou élu sur une liste soutenue par le mouvement de Jean-Luc Mélenchon – allait-elle en faire partir d'autres ? Place publique allait-elle parvenir à créer un groupe au Sénat ? Le plus vieux groupe sénatorial, le RDSE, allait-il encore une fois réussir à sauver sa « peau » ? Les RDPI allaient-ils parvenir à récupérer un nombre suffisant de sénateurs, notamment ultramarins, pour conserver leur groupe ? L'Union centriste (UC) allait-elle continuer à être le réceptacle de sénateurs et sénatrices en recherche d'un groupe ouvert lui permettant de dépasser les socialistes ? Le groupe LIRT allait-il véritablement rejoindre la majorité sénatoriale, affaiblissant ainsi la suprématie des LR ? Ceux-ci allaient-ils réussir à conserver dans leur giron les nombreux apparentés membres du groupe ou allaient-ils voir au contraire certains d'entre eux céder aux sirènes du nouveau groupe RN-UDR ou de UC ?

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

## LFI, gagner avant les invalidations

L'enjeu pour LFI aux lendemains des dernières municipales était simple : parvenir à faire élire l'un des siens dans cette Chambre haute où son président a siégé durant de longues années comme benjamin et socialiste. Indéniablement, le pari est gagné puisque Gabriel Amard, député du Rhône, est parvenu à emporter la conviction des grands électeurs et fera ainsi son entrée au Sénat<sup>5</sup>. Indubitablement, il a été aidé dans sa tentative par la décision de l'ancien président écologiste de la métropole lyonnaise Bruno Bernard. Avec 308 voix obtenues, il a en partie asséché le réservoir de suffrages en faveur de la liste tirée par son camarade de parti Thomas Dessus, dont les deuxième et troisième qui pouvaient raisonnablement espérer être élus ne le furent pas. On interrogera tout de même ce succès après l'invalidation des deux élections municipales de Vénissieux et de Vaulx-en-Velin. Dans la Haute-Garonne, là aussi le pari est réussi avec l'élection de Marc Péré, maire

de L'Union et conseiller départemental, à la tête d'une liste rassemblant des membres LFI, des écologistes, des Génération.s et des DVG. Ces deux victoires bien réelles, pour symboliques qu'elles soient, marquent une nouvelle étape franchie pour le mouvement de Jean-Luc Mélenchon. Il peut également laisser entrevoir quelques espoirs, dans des départements où les gains lors des dernières municipales avaient été conséquents, lors des prochaines sénatoriales de septembre 2029.

## **Les communistes, toujours aussi solides**

Le groupe communiste pouvait aborder de manière assez sereine les élections sénatoriales de ce mois de septembre 2026 puisque seuls 4 membres sur les 18 qui le constituent voyaient leur siège remis en jeu. À la fin du match, c'est bien carton plein pour la formation de Fabien Roussel.

En Seine-Maritime, la sortante Céline Brulin est aisément réélue avec 19% des suffrages exprimés, améliorant son score de 2020 de près de 80 voix et d'un peu moins de deux points. Dans les Côtes-d'Armor, le sortant Gérard Lahellec parvient lui aussi à être réélu pour un second mandat dans le cadre d'une alliance avec le Parti socialiste. La liste recueille ainsi 788 voix et 45% des suffrages exprimés, soit près de 100 voix supplémentaires en six ans de mandat, en dépit des pertes des municipales. Dans les Bouches-du-Rhône, là aussi dans le cadre d'une alliance avec le PS et les Écologistes, Jérémy Bacchi, tête de liste, est réélu pour un second mandat avec 1008 voix et 27%, c'est-à-dire un score équivalent à celui obtenu six ans auparavant. Le siège à risque pour le groupe communiste était celui de Marie-Claude Varailles en Dordogne. Elle l'avait emportée de seulement 27 voix devant le candidat du MoDem au second tour. Cette fois-ci, elle l'emporte dès le premier tour avec plus de 635 suffrages. Certes, la division de la droite et du centre a sans doute aidé à cette réélection mais la performance mérite d'être signalée. Le groupe communiste se maintient donc à 18 membres.

## **Les socialistes limitent l'effritement et peuvent dire merci à la droite... Ou quand des triangulaires pèsent sur le scrutin sénatorial**

Les sénatoriales sont depuis plusieurs renouvellements un chemin de croix pour les socialistes. Depuis septembre 2014, le groupe ne cesse de rétrécir, à la fois par les conséquences logiques des pertes sèches à l'occasion des municipales mais aussi en raison de la constitution de nouveaux groupes parlementaires (les Écologistes d'une part et le RDPI d'autre part). L'enjeu pour Patrick Kanner était bien ici de faire en sorte que son groupe demeure le deuxième plus important. Certes,

cela ne dépendait pas que des socialistes, mais trop de pertes faciliteraient la tâche du président de l'Union centriste.

Relevons d'abord que très nombreux sont les sortants à être réélus : Florence Blatrix dans l'Ain en améliorant son score plus de 150 voix (17,54% des suffrages en 2020 et 24% en 2026), Jean-Jacques Michau<sup>6</sup> dans l'Ariège contre la candidature fraternelle de Kamel Chibli avec 48% des suffrages au second tour, Sébastien Pla dans l'Aude, Marie-Arlette Carlotti dans les Bouches-du-Rhône, Corinne Féret dans le Calvados pour un troisième mandat avec 24% des suffrages exprimés, Nicole Bonnefoy en Charente en dépit de son alliance avec la droite dans le cadre départemental, Mickaël Vallet en Charente-Maritime en augmentant de près de 4 points sa performance, Annie Le Houérou dans les Côtes-d'Armor, Jean-Jacques Lozach en Creuse, Serge Mérillou en Dordogne, Denis Bouad dans le Gard, Hervé Gillé en Gironde, Hussein Bourgi dans l'Hérault, Sylvie Robert en Ile-et-Vilaine, Paulette Matray en Saône-et-Loire<sup>7</sup> mais avec un recul significatif avec 339 voix contre 499 en 2020, Thierry Cozic – futur président de la commission des finances – dans la Sarthe avec près de 120 suffrages supplémentaires par rapport à 2020, Rémi Cardon dans la Somme qui obtient plus de 100 voix supplémentaires par rapport à sa première élection, Isabelle Briquet et Christian Redon-Sarrazy en Haute-Vienne, en dépit du maintien de la candidate de LFI au second tour (10%), et enfin Yan Chantrel pour les Français de l'étranger.

La situation pouvait être plus délicate dans quelques départements où les sortants ne se représentaient pas. Dans la majeure partie des cas, le pari fut remporté : dans l'Aude avec l'élection de Claudie Faucon-Méjean, dans le Finistère avec celle de Forough Dadkhah, même si la liste perd près de 10 points, dans la Haute-Garonne où la succession de Claude Raynal est assurée avec la victoire de Thierry Suaud, en Gironde avec l'élection de Christine Bost – l'ancienne présidente de la Métropole de Bordeaux – en lieu et place de Laurence Harribey, en Seine-Maritime avec Bastien Coriton, maire de Rives-en-Seine, avec un score équivalent de Didier Marie six ans plus tôt.

Il y eut bien sûr des déceptions pour les candidates et les candidats soutenus par le Parti socialiste. Des sortants ne sont ainsi pas réélus dans les Alpes-Maritimes, le Vaucluse, la Drôme et la Creuse. Dans ce dernier département, Étienne Lejeune, le candidat socialiste, échoue de 6 voix à l'élection alors que le total des voix de gauche (Écologistes et DVG) lui en donnait 66 de plus que son concurrent de droite qui bénéficie d'un report de 60 grands électeurs ayant voté au premier tour pour le candidat RN en dépit de son maintien au second tour. La déception est également forte dans le Rhône où, en dépit de l'alliance avec les Écologistes, l'ancienne maire de Vaulx-en-Velin, Hélène Geoffroy, ne parvient pas à rejoindre le Palais du Luxembourg pour 17 petites voix. La candidature dissidente de l'ancien président de la Métropole qui a recueilli 308 voix a, à l'évidence, joué en la défaveur de l'ancienne ministre de la Ville. Il n'est pas même saugrenu de

penser que la troisième place de la liste, occupée par Jules Joassard, aurait pu être éligible en cas de non-présence de cette liste. On pourrait également signaler la défaite dans la Vienne de Sylvie Aubert en dépit de ses 520 voix, notamment en raison de la présence d'une candidature LFI obtenant 101 voix, lorsque la candidate DVD obtint 593 voix. Ou bien la défaite sur le fil de Stéphane Ibarra en Vendée qui, en dépit de ses 378 suffrages, échoue aux portes du Sénat, notamment en raison des 34 voix obtenues par la liste LFI.

Ces pertes sont à peine compensées par les victoires dans le Doubs du maire de Baume-les-Dames, Arnaud Marthey, qui améliore de plus de 120 voix le score de 2020, et par l'élection de Julie Frèche à la deuxième place de la liste de l'Hérault. À ces deux départements, l'on peut rajouter celui de la Côte-d'Or où François Rebsamen, ancien maire de Dijon, ancien président du groupe et ancien ministre sous la présidence d'Emmanuel Macron, est parvenu à récupérer un siège. Comme un épilogue à cette stabilité, Patrick Kanner était tranquillement réélu président du groupe contre Rachid Temal. Le mercato au sein de la cosmogonie centrale entre le dimanche d'élection et le lundi 5 octobre 2026, date à laquelle l'ensemble des sénatrices et sénateurs devaient faire part de leur groupe de rattachement, laissait toutefois le suspense entier. D'autant que la question du rattachement des deux sénateurs adhérents de Place publique demeurait pendante : si Bernard Jomier était membre du groupe socialiste, son collègue Grégory Blanc appartenait au groupe écologiste. Le 5 octobre 2026, les chiffres tombaient : le groupe comptait 62 sénatrices et sénateurs, dont 2 apparentés seulement. Certes la nouvelle sénatrice de Strasbourg, Pernelle Richardot, retrouvait sa famille politique, mais Jean-Jacques Michau de l'Ariège le quittait, ainsi que Bernard Jomier de Paris et membre de Place publique. Ainsi, au lendemain du mercato sénatorial, le groupe perdait la deuxième place pour un petit siège...

## Les Écologistes, contre toute attente

Sur les 16 sénateurs du groupe, 7 étaient renouvelables. Autant dire qu'après des élections municipales assez catastrophiques (pertes de Bordeaux, de Strasbourg, de Besançon, de Poitiers et de la Métropole de Lyon), il n'était pas évident que le groupe puisse survivre.

Le soir de l'élection, le bilan global n'était pas si catastrophique qu'il pouvait être craint. Mélanie Vogel, sénatrice sortante des Français de l'étranger, était assez aisément réélue avec 15% des suffrages exprimés comme en 2021 ; Daniel Salmon était brillamment réélu en Ile-et-Vilaine avec 19% des suffrages, devançant même de 84 voix la liste soutenue par le Parti socialiste alors même que six ans auparavant il l'avait été de plus de 170 voix. Preuve une fois encore de la progression des Écologistes, y compris au lendemain des municipales de mars dernier dans ce département breton ; Guy Benarroche était quant à lui également réélu pour un second mandat dans les

Bouches-du-Rhône dans le cadre de l’alliance avec le PC et le PS ; enfin, dans le Rhône, la situation fut plus mesurée. Si le sortant Thomas Dossus dans le cadre d’une liste d’alliance avec les socialistes parvenait à retrouver le Palais du Luxembourg, la candidature dissidente de Bruno Bernard, l’ancien président écologiste de la Métropole de Lyon, ne parvenait pas à convaincre suffisamment de grands électeurs pour sauver le second siège des écologistes dans le département.

Jacques Fernique dans le Bas-Rhin, avec 313 voix et 11% des suffrages, perd son siège en faveur de Pernelle Richardot qui le devance de 23 voix. Quant à Monique de Marco, en Gironde, après les pertes de Bordeaux et de Bègles, elle ne retourna pas au combat et la liste des écologistes n’obtient que 9% des voix, loin du compte pour espérer conserver un siège. Finalement, 4 des 7 sièges remis en jeu sont donc conservés par les écologistes.

Sans souci majeur, contrairement à ce qui pouvait être craint, les écologistes conservent donc leur groupe. Toutefois, l’arrivée probable de Marc Péré, élu à la tête d’une liste rassemblant écologistes, insoumis et Génération-s, risquait d’être contrebalancée par le départ d’un ou plusieurs sénateurs proches ou membres de Place publique. Et l’hypothèse un temps évoquée du rattachement de Gabriel Amard, le nouveau sénateur de LFI, au sein du groupe auquel appartient Yannick Jadot, soutien de Raphaël Gluksmann, aurait pu susciter des vagues supplémentaires dont l’organisation en délicatesse interne n’avait pas besoin. L’élection de Mélanie Vogel comme présidente du groupe constitue à cet égard une volonté de normalisation du groupe. Mais sa vie interne devra être suivie de près dans les prochains mois à l’approche de l’élection présidentielle, et plus encore en son lendemain. À l’issue des rattachements, au final le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires compte 15 sénateurs dont 2 apparentés, Grégory Blanc et Bernard Jomier, de Place publique, qui n’ont sans doute pu trouver une place suffisante au sein du groupe socialiste.

## **La cosmogonie centrale, à l’image des municipales, le bloc central existe**

Les trois groupes de cette cosmogonie centrale étaient non pas forcément sous la menace d’une disparition mais, en tout état de cause, leur avenir était plus qu’incertain : le groupe RDPI car, depuis le dernier renouvellement de 2023, son existence dépend pour une grande part de l’attitude de sénatrices et sénateurs issus des outre-mer ; le groupe RDSE car sa capacité à rassembler des élus issus de différentes familles politiques était concurrencée par le RDPI et l’éventualité de la naissance d’un groupe Place publique ; le groupe LIRT car nombre de ses membres pourraient fort bien trouver leur place au sein du groupe Union centriste.

Le RDPI alors en difficulté voyait 11 de ses 19 sénateurs sortants remettre leur mandat en jeu, dont 5 dans les outre-mer. En métropole, Jean-Baptiste Lemoyne dans l'Yonne conservait une nouvelle fois son mandat, mais dès le premier tour avec 68% des suffrages exprimés, contre 52,4% au second tour lors du précédent renouvellement. Nadège Havet dans le Finistère conservait également son siège qu'elle avait acquis en 2020, une nouvelle fois en étant la deuxième de liste de Michel Canévet. Cette fois-ci, la liste obtient 34% des suffrages exprimés, contre plus de 28% six ans plus tôt. Dans la Drôme, la situation pouvait être plus délicate : le sénateur sortant Bernard Buis, qui avait lui-même succédé à Didier Guillaume, ne se représentant pas, c'est Nathalie Nieson qui reprenait le flambeau. Ancienne députée socialiste de 2012 à 2017 et maire de Bourg-de-Péage (l'ancien bastion de Didier Guillaume), Nathalie Nieson remportait son pari en obtenant 24% des suffrages exprimés, soit près de 2 points de mieux que Bernard Buis. Dans le Haut-Rhin, la sénatrice sortante Patricia Schillinger ne se représentant pas décide de soutenir le maire de Zimmerbach, Benjamin Huin, qui parvient à conserver le siège avec 21,37% des voix. *A contrario*, le groupe perdait un siège dans l'Eure et en Côte-d'Or où le successeur de François Patriat dépassait juste les 5%. Avec à sa tête le sénateur des Hauts-de-Seine, Xavier Iacovelli, préféré à l'ancien ministre Jean-Baptiste Lemoyne, c'est une nouvelle page qui s'ouvre pour ce petit groupe.

L'autre petit groupe, le RDSE, plus vieux groupe sénatorial, était également en difficulté car 8 de ses 16 sénateurs étaient renouvelables. Sont conservés les sièges des Français de l'étranger, du Rhône (Bernard Fialaire), de Gironde (Nathalie Delattre) et des Alpes-de-Haute-Provence (Jean-Yves Roux). En Haute-Garonne, la succession d'Émilienne Poumirol est assurée avec Magali Gasto Oustric. À l'inverse, Mireille Jouve dans les Bouches-du-Rhône est battue avec seulement 4%, les sièges de Christian Bilhac et d'Henri Cabanel qui avaient décidé de ne pas se représenter sont perdus, de même que celui d'André Guiol qui ne se représentait pas et dont le successeur dépasse juste les 8%. Mais, au-delà de ces défaites ou de ces successions infructueuses, d'autres élus divers centre étaient susceptibles de rejoindre le RDSE. Ayant pu compter sur l'arrivée de Jean-Jacques Michau et de François Aubry, il a une fois de plus démontré sa résilience et sera finalement composé de 18 membres.

Enfin, concernant le groupe LIRT, c'est assurément celui des trois qui semblait structurellement – en partant du principe évidemment que les élus sortants membres du groupe et réélus continuent à y appartenir – le moins en difficulté. De fait, Claude Malhuret dans l'Allier, Vanina Paoli-Gagin dans l'Aube, Alain Marc en Aveyron, Pierre Médevielle en Haute-Garonne étaient réélus. Pierre-Jean Verzelen dans l'Aisne ne se représentait pas suite à son élection à la présidence du département, dont le président Nicolas Fricoteaux<sup>8</sup> avait démissionné pour se présenter aux sénatoriales... à l'issue desquelles il a été élu avec 408 suffrages exprimés. En Corrèze, le sénateur Daniel Chasseing ne se représentait pas, laissant ainsi la place aux Républicains. Pourtant, les jours qui

ont suivi l'élection ont été pour le moins agités puisque la présidence de Claude Mahuret a été contestée par... un autre membre du parti d'Édouard Philippe, Louis Vogel, sénateur de Seine-et-Marne. Une nouvelle fois, la preuve est apportée que l'appartenance à un même parti politique n'induit pas d'appartenir au même groupe et n'empêche pas les tensions internes. Par conséquent, contrairement aux urnes, le mercato sénatorial s'avère néfaste pour le groupe qui finit avec seulement 15 membres !

## **Union centriste et indépendants, un bon scrutin en dépit des croche-pieds de LR**

Le groupe de l'ancien maire de Meudon, Hervé Marseille, voyait 28 de ses membres devoir renouveler leur mandat. Pour mémoire, ce groupe influent de la majorité sénatoriale regroupe en son sein des sénatrices et des sénateurs appartenant à de multiples partis politiques : les Centristes, Horizons, UDI, mais aussi Renaissance, MoDem et DVD. On relèvera les réélections d'Olivier Cadic pour les Français de l'étranger, de Lana Tetuanui en Polynésie, de Dominique Vérien dans l'Yonne, de Jean Hingray dans les Vosges, d'Annick Billon en Vendée, de Pierre-Antoine Lévi en Tarn-et-Garonne, de Philippe Folliot dans le Tarn, de Stéphane Demilly dans la Somme, de Pascal Marin en Seine-Maritime, de Loïc Hervé en Haute-Savoie, de Ludovic Haye dans le Haut-Rhin, de Françoise Gatel (actuellement ministre de l'Aménagement du territoire) en Ile-et-Vilaine, d'Alain Duffourg dans le Gers, de Michel Canévet dans le Finistère, d'Hervé Maurey dans l'Eure, de Jean-François Longeot dans le Doubs, d'Anne-Catherine Loisier en Côte-d'Or, de Paul-Toussaint Parigi en Haute-Corse, de François Bonneau en Charente, de Bernard Delcros dans le Cantal, de Sonia de La Provôté dans le Calvados et de Jean-Michel Arnaud dans les Hautes-Alpes.

*A contrario*, Évelyne Perrot est battue dans l'Aube, devancée par le candidat divers Laurent Marty comme par la candidate des Républicains. Dans le Doubs, Annick Jacquemet n'est pas réélue sur la liste portée par Jean-François Longeot. De même en Gironde, le groupe perd le siège d'Alain Cazabonne, l'ancien maire de Talence. Cas de figure similaire dans le Bas-Rhin, où le sénateur Claude Kern avait annoncé ne pas se représenter, de même que Patrick Chauvet en Seine-Maritime. Dans le Tarn, le sénateur membre du groupe, Philippe Bonnacarrère, élu député en juin 2024, avait laissé son siège à Marie-Lise Housseau qui est réélue lors de ce renouvellement.

Parmi les sénateurs nouvellement élus, on retiendra que Renaud Muselier, l'ancien président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), rejoint le groupe Union centriste et indépendants, tout en demeurant membre du parti de Gabriel Attal. Ce ne sera pas le seul cas d'ailleurs, puisqu'Alain Marc, Pierre Médevielle, Louis Vogel ou Cyrille Pellevat le rejoignent également.

Stable dans les urnes en dépit de quelques défaites locales, le groupe d'Hervé Marseille parvient, sur le fil, à atteindre son objectif en devançant le groupe socialiste d'un sénateur et devient ainsi le deuxième groupe parlementaire de la Haute Assemblée. Au tapis vert, Hervé Marseille l'emporte, avec 63 sénatrices et sénateurs dont 7 rattachés ou apparentés.

## LR demeure roi sous la montagne

Les Républicains jouaient gros lors de cette élection. Non pas tant sur leur place au sein du Sénat, car leur avance sur les deux autres groupes les plus nombreux était colossale, mais bien sur leur capacité à résister à l'offensive de l'alliance RN-UDR dans certains départements suite aux municipales, ou dans d'autres face à la capacité d'attraction supposée de cette alliance auprès des élus issus des villages ou des petites villes où l'étiquette politique est moins marquée ou moins visible.

Si dans l'Ain Véronique Baude est élue, Patrick Chaize reste sur le carreau en raison de l'élection de la candidate soutenue par le RN, elle aussi sortante. De même sa collègue Pascale Gruny est-elle défaite par Paul Mougnot à la tête d'une liste DVD, ancien porte-parole de Coordination rurale<sup>9</sup>. Dans les Alpes-Maritimes, fort logiquement, c'est la soupe à la grimace pour les LR avec la perte de deux sièges, dont celui de Patricia Demas. On relèvera que le sénateur sortant Henri Leroy, qui avait quitté Les Républicains pour rejoindre l'UDR, échoue de son côté à se faire réélire. La déception est également de mise dans les Bouches-du-Rhône où le parti de Bruno Retailleau perd également un poste de sénateur au profit de Renaud Muselier, même si celui-ci est élu sur la même liste que la sénatrice LR sortante Brigitte Devesa. Dans le Calvados, là aussi le siège préalablement occupé par Pascal Allizard est pris par François Aubey<sup>10</sup> sur une liste « sans étiquette ». En Charente-Maritime, la liste LR ne retrouve qu'un de ses deux sièges au profit de Christophe Plassard, député Horizons. Il est peu probable que ce dernier fasse le choix de siéger dans le groupe LR<sup>11</sup> ... Dans le Cher, là aussi, sur les deux sénateurs sortants, les LR n'en conservent qu'un avec Samir Rhimini, lorsque le second est conquis là aussi par le député Horizons Loïc Kervran<sup>12</sup>. Dans l'Eure-et-Loir, les deux suivants de la liste du sénateur LR sortant Albéric de Montgolfier remplacent Daniel Guéret et Chantal Deseyne. Sur le papier, ce sont deux pertes supplémentaires pour les LR. Dans le Finistère, le sénateur sortant Philippe Paul est battu par la liste de Patrick Leclerc<sup>13</sup> de près de 100 voix en dépit de la présence d'un adjoint du nouveau maire de Brest. Dans le Gard, LR perd un siège au profit du Rassemblement national. En Haute-Garonne, si Brigitte Micouveau parvient à conserver son siège en alliance avec Pierre Médevielle (membre de LIRT), les LR perdent le siège d'Alain Chatillon. En Gironde, dans le cadre d'une liste d'union avec les centres, Géraldine Amouroux, adjointe au nouveau maire de Bordeaux, parvient à conquérir un siège. Dans l'Hérault, Jean-Pierre Grand, sénateur sortant, perd son siège. Dans le Var, là aussi le RN fait perdre

un siège aux LR.

À l'inverse, en Corrèze, les Républicains récupèrent les deux sièges du département. C'est également le cas dans l'Aube où la candidate LR, Valérie Bazin-Malgras, soutenue par le maire de Troyes, parvient à récupérer un siège contre l'UC. Dans la Drôme, Marie-Pierre Mouton, qui avait succédé en cours de mandat à Gilbert Bouchet, parvient à remporter un second siège avec Florent Brunet. En Gironde, grâce à une liste d'alliance avec Nathalie Delattre, les LR devraient récupérer au moins un siège. Dans de nombreux départements, par ailleurs, si ce ne sont pas des sénateurs étiquetés LR qui ont remporté l'élection, il est fort probable que ces nouveaux rejoignent le groupe majoritaire. Ainsi, ce sont près d'une quinzaine de sièges qui officiellement ont été perdus par des candidats estampillés LR au profit, la plupart du temps, du RN-UDR ou de divers droite (DVD) qui, lors de la composition du groupe, décideront sans doute de rejoindre la grande maison.

Au final, le groupe LR conserve 124 sièges mais seuls 88 de ceux-ci appartiennent officiellement au parti lorsque 21 sont attachés et 15 rattachés au groupe parlementaire. Si les Républicains peuvent se targuer d'un « bon » résultat, la composition de son groupe montre une fois de plus que, s'il demeure encore attractif, des marges de manœuvre existent pour d'autres groupes d'aller y faire leur marché, notamment au lendemain de la prochaine présidentielle ou à l'occasion de la prochaine élection du président du Sénat à l'issue du renouvellement de 2029.

## **L'alliance RN-UDR : l'absence de raz-de-marée en mars 2026 n'empêche pas la lame de fond de septembre**

La percée était prévue ; elle est bien là. Peut-être moins puissante qu'on pouvait le penser, mais elle est bel et bien devenue une réalité et non pas un simple fantasme. Certes elle était attendue, compte tenu des résultats aux municipales. Mais, elle va, comme le montre le tableau ci-dessous, bien au-delà des seuls sièges obtenus. Pour mémoire, l'alliance du RN et de l'UDR remporte des sièges dans l'Ain (1) où la sénatrice sortante LR avait obtenu son soutien, dans les Alpes-Maritimes (2) où Éric Ciotti continue à mettre à mal son ancien parti politique, dans les Bouches-du-Rhône (2), dans le Gard (1) où après les prises de Vauvert et de Bagnols-sur-Cèze lors des dernières municipales l'influence du RN dans le département est encore renforcée, en Gironde (1) où la députée Edwige Diaz, fidèle de la candidate à l'élection présidentielle, réalise une performance en multipliant par dix le nombre de voix obtenu en six ans, l'Hérault (1) où Manon Bouquin dépasse les 12% des suffrages obtenus et le Var (2) où Frank Giletti dépasse les 30% des voix, le Vaucluse (1) où Thierry d'Aigremont passe de 157 à 349 voix. Ce sont tout de même 11 sièges qui sont ainsi conservés ou remportés.

Certes, dans d'autres départements où des sièges auraient pu être remportés, comme dans le Tarn-et-Garonne, le succès n'est pas au rendez-vous, de même que les candidatures de parlementaires ou de personnalités du Rassemblement national n'ont pas toujours abouti à des victoires. Toutefois, comme le montre le tableau ci-dessous, au-delà de ces défaites, la progression du RN et de son allié est réelle sur l'ensemble du territoire. En dehors des départements ayant envoyé des représentants de cette alliance au Palais du Luxembourg, relevons les progressions très importantes dans les Ardennes (12,58% contre 3,88%), l'Aube (26,88% contre 6,72%), l'Aude (30,03% contre 5,54%), la Charente (15,59% contre 4,95%), la Côte-d'Or (11,99% contre 2,46%), la Dordogne (11,12% contre 3,8%), le Bas-Rhin (10,65% contre 3,12%), la Sarthe (12,55% contre 1,44%), la Haute-Savoie (12,26% contre 1,56%), la Somme (15,59% contre 3,23%), la Vienne (11,43% contre 2,96%), les Vosges (13,62% contre 2,2%) ou l'Yonne (17,04% contre 4,03%). Au final, lorsque le RN dépassait les 10% des suffrages exprimés dans 4 départements en 2020, il dépasse cet étiage dans 30 départements en 2026.

Finalement, le pari du Rassemblement national et de son allié UDR est gagné : il disposera bel et bien d'un groupe au Sénat. Cette victoire peut être minorée : après tout, ils n'ont pas réussi dans nombre de départements à faire élire leurs candidats mais ce serait faire fi de la progression globale et conséquente dans l'ensemble des départements concernés ; après tout, il n'y aura « que » 14 sénatrices et sénateurs au sein de ce groupe, ce qui ne saurait mathématiquement avoir de conséquences sur les votes au Sénat. Il n'empêche que les prises de position des sénateurs et sénatrices de ce nouveau groupe parlementaire ne manqueront pas d'exercer une pression, dans un sens comme dans un autre, sur l'ensemble des composantes de la prochaine majorité sénatoriale, et singulièrement des Républicains.

### Les scores du RN-UDR dans les départements en 2020 et 2026

| Département | Score 2020 | % 2020 | Score 2026 | % 2026 |
|-------------|------------|--------|------------|--------|
| 01          | 0          | 0      | 53         | 2,93   |
| 02          | 236        | 13,74  | 143        | 8,43   |
| 03          | 91         | 9,58   | 23         | 2,46   |
| 04          | 46         | 8,26   | 0          | 0      |
| 05          | 29         | 6,23   | 6          | 1,38   |

|     |     |       |     |       |
|-----|-----|-------|-----|-------|
| 06  | 829 | 39,65 | 146 | 7,43  |
| 07  | 76  | 7,59  | 13  | 1,3   |
| 08  | 116 | 12,58 | 36  | 3,88  |
| 09  | 29  | 4,76  | 17  | 2,87  |
| 10  | 197 | 26,88 | 66  | 6,72  |
| 11  | 336 | 30,03 | 61  | 5,54  |
| 12  | 50  | 5,97  | 8   | 0,93  |
| 13  | 685 | 18,88 | 345 | 10,03 |
| 14  | 200 | 9,77  | 80  | 3,94  |
| 15  | 19  | 3,61  | 3   | 0,56  |
| 16  | 178 | 15,59 | 55  | 4,95  |
| 17  | 150 | 8,25  | 54  | 3,08  |
| 18  | 86  | 10,06 | 21  | 2,47  |
| 19  | 46  | 6,2   | 16  | 2,13  |
| 2 B | 88  | 16,6  | 0   | 0     |
| 2 A | 2   | 0,44  | 0   | 0     |
| 21  | 193 | 11,99 | 38  | 2,46  |
| 22  | 136 | 7,88  | 22  | 1,26  |

|    |     |       |     |       |
|----|-----|-------|-----|-------|
| 23 | 93  | 19,5  | 6   | 1,27  |
| 24 | 140 | 11,12 | 50  | 3,8   |
| 25 | 119 | 7,26  | 55  | 3,4   |
| 26 | 102 | 7,17  | 38  | 2,72  |
| 27 | 162 | 8,63  | 21  | 1,10  |
| 28 | 114 | 8,89  | 21  | 1,1   |
| 29 | 89  | 3,85  | 29  | 2,25  |
| 30 | 493 | 25,49 | 203 | 10,93 |
| 31 | 288 | 8,9   | 102 | 3,36  |
| 32 | 72  | 9,28  | 15  | 1,96  |
| 33 | 709 | 19,63 | 79  | 2,34  |
| 34 | 328 | 12,18 | 118 | 4,76  |
| 35 | 207 | 7,69  | 69  | 2,07  |
| 36 | 60  | 8,96  | 38  | 5,59  |
| 67 | 294 | 10,65 | 84  | 3,12  |
| 68 | 173 | 8,80  | 88  | 4,55  |
| 69 | 231 | 6,23  | 60  | 1,69  |
| 70 | 153 | 16    | 16  | 1,72  |

|    |                   |                |     |       |
|----|-------------------|----------------|-----|-------|
| 71 | 153               | 9,36           | 27  | 1,64  |
| 72 | 193               | 12,55          | 22  | 1,44  |
| 73 | 147               | 12             | 57  | 4,75  |
| 74 | 252               | 12,26          | 30  | 1,56  |
| 76 | 406               | 13,11          | 89  | 2,93  |
| 79 | 95                | 8,38           | 20  | 1,82  |
| 80 | 277               | 15,59          | 57  | 3,23  |
| 81 | RN 166<br>UDR 226 | 14,89<br>20,29 | 39  | 3,71  |
|    |                   |                |     |       |
| 82 | RN 135<br>UDR 187 | 17,81<br>24,67 | 43  | 5,98  |
|    |                   |                |     |       |
| 83 | 691               | 30,2           | 273 | 12,55 |
| 84 | 349               | 27,14          | 157 | 12,55 |
| 85 | 147               | 8,1            | 30  | 1,73  |
| 86 | 134               | 11,43          | 34  | 2,96  |
| 87 | 38                | 3,93           | 11  | 1,15  |
| 88 | 160               | 13,62          | 26  | 2,2   |
| 89 | 183               | 17,09          | 51  | 4,83  |

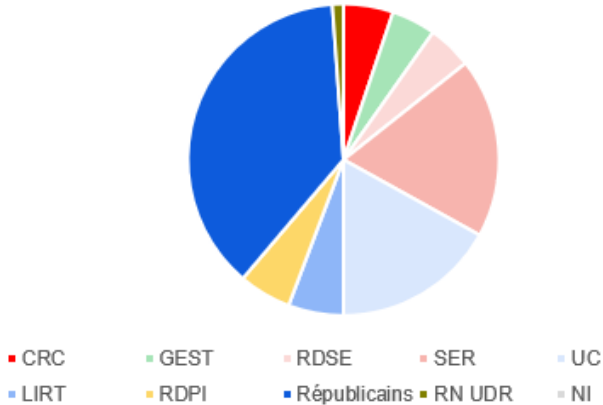
|     |    |      |   |      |
|-----|----|------|---|------|
| 90  | 26 | 6,97 | 2 | 0,54 |
| 973 | 3  | 0,54 | 0 | 0    |
| 977 | 0  | 0    | 0 | 0    |
| 978 | 0  | 0    | 0 | 0    |
| 986 | 0  | 0    | 0 | 0    |
| 987 | 0  | 0    | 0 | 0    |
| FFE | 7  | 1,34 | 0 | 0    |

### **Composition des groupes parlementaires au Sénat**

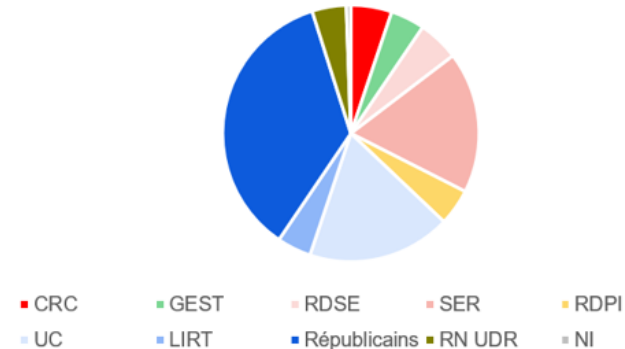
| Groupe       | Nombre 2020-2026 | Renouvellement 2026 | Nombre post 2026 |
|--------------|------------------|---------------------|------------------|
| Républicains | 131              | 81                  | 125              |
| SER          | 65               | 32                  | 62               |
| UC           | 59               | 28                  | 63               |
| LIRT         | 20               | 6                   | 15               |
| RDPI         | 19               | 11                  | 16               |
| CRC          | 18               | 4                   | 18               |
| RDSE         | 16               | 8                   | 18               |
| GEST         | 16               | 7                   | 15               |
| RN UDR       | 4                | 1                   | 15               |

|    |  |  |   |
|----|--|--|---|
| NI |  |  | 2 |
|----|--|--|---|

| Groupe       | Nombre 2020-2026 |
|--------------|------------------|
| CRC          | 18               |
| GEST         | 16               |
| RDSE         | 16               |
| SER          | 65               |
| UC           | 59               |
| LIRT         | 20               |
| RDPI         | 19               |
| Républicains | 131              |
| RN UDR       | 4                |
| NI           |                  |



| Groupe       | Nombre post 2026 |
|--------------|------------------|
| CRC          | 18               |
| GEST         | 15               |
| RDSE         | 18               |
| SER          | 62               |
| RDPI         | 16               |
| UC           | 63               |
| LIRT         | 15               |
| Républicains | 124              |
| RN UDR       | 15               |
| NI           | 2                |



## Conclusion

En définitive, ces élections sénatoriales de 2026 se sont bien déroulées en deux temps : d’abord le dimanche 27 septembre, ensuite le lundi 5 octobre. Celles et ceux qui pensaient avoir atteint leurs objectifs le soir de l’élection ne l’ont peut-être pas tant atteint quelques jours plus tard. Les LR demeurent indéniablement la première force sénatoriale et le môle de sa majorité, mais des zones de faiblesse sont confirmées, laissant des marges de manœuvre pour l’avenir. L’Union centriste et indépendants d’Hervé Marseille a profité de la semaine pour reprendre sa marche en avant, bénéficiant à la fois de la contestation du président de LIRT, Claude Malhuret, et de sa plasticité pour récupérer quelques sièges perdus et parvenir à dépasser sur le fil le groupe socialiste. Ce dernier a à l’évidence su limiter les dégâts lors des élections mais, en ne parvenant pas à attirer et conserver les deux sénateurs de Place publique, il a perdu sa deuxième place à la Chambre haute. Quant à la cosmogonie centrale, le moins que l’on puisse dire est que les groupes en difficulté

parviennent à « sauver leur peau » mais en s'affaiblissant pour RDPI ou en servant de réceptacle de sénateurs en rupture de ban pour le RDSE. LIRT a perdu du poil de la bête – comme quoi un président reconnu comme l'un des meilleurs orateurs de la Chambre ne permet pas forcément de maintenir une unité au sein d'un groupe. Les communistes, comme d'ordinaire, parviennent à sauvegarder leurs élus, démontrant à la fois leur capacité d'alliance et la permanence de leur ancrage territorial. Les écologistes, quant à eux, parviennent de justesse à sauver leur groupe, grâce aux maladresses du groupe socialiste et à leur capacité à accroître leur attractivité politique dans un certain nombre de départements ayant réélu leurs sénateurs sortants. Enfin, le Rassemblement national – comme LFI, dans une large moindre mesure – parvient à transformer l'essai des dernières municipales en obtenant suffisamment de sièges pour constituer un groupe à la tête duquel la loyale Edwige Diaz va pouvoir déployer une stratégie de harcèlement.

Si ces élections n'ont pas profondément modifié la géographie sénatoriale, elles sont somme toute à la fois fidèles aux résultats des dernières municipales et laissent augurer de nouveaux mouvements telluriques au lendemain de la prochaine élection présidentielle. Quel que soit le résultat de celle-ci, la place du Sénat risque d'être plus centrale que jamais. Différemment sans doute, mais à l'image des dernières années.

## Annexes

|                            |             | 178    | 108           | 2   | 3  | 4    | 2   | 3   | 27 | 2          | 12  | 4  | 6       | 11  | 9   | 9   | 65 | 1   | 2   | 9  |
|----------------------------|-------------|--------|---------------|-----|----|------|-----|-----|----|------------|-----|----|---------|-----|-----|-----|----|-----|-----|----|
| Région                     | Département | Sièges | Sortant réélu | LFI | PC | EELV | PRG | DVG | PS | Convention | DVC | PR | RENAISS | DVD | Hor | UDI | LR | REG | UDR | RN |
| Auvergne-Rhône-Alpes       | 1           | 3      | 2             |     |    |      |     |     | 1  |            |     |    |         |     |     |     | 2  |     |     |    |
| Hauts-de-France            | 2           | 3      | 1             |     |    |      |     |     |    |            | 1   |    |         | 1   |     |     | 1  |     |     |    |
| Auvergne-Rhône-Alpes       | 3           | 2      | 2             |     |    |      |     |     |    |            |     |    |         |     | 1   |     | 1  |     |     |    |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 4           | 1      | 1             |     |    |      | 1   |     |    |            |     |    |         |     |     |     |    |     |     |    |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 5           | 1      | 1             |     |    |      |     |     |    |            | 1   |    |         |     |     |     |    |     |     |    |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 6           | 5      | 2             |     |    |      |     |     |    |            |     |    |         | 1   |     |     | 2  |     | 2   |    |
| Auvergne-Rhône-Alpes       | 7           | 2      | 2             |     |    |      |     |     |    |            |     |    |         |     |     |     | 2  |     |     |    |
| Grand Est                  | 8           | 2      | 2             |     |    |      |     |     |    |            |     |    |         |     | 1   |     | 1  |     |     |    |
| Occitanie                  | 9           | 1      | 1             |     |    |      |     | 1   |    |            |     |    |         |     |     |     |    |     |     |    |
| Grand Est                  | 10          | 2      | 1             |     |    |      |     |     |    |            |     |    |         | 1   |     |     | 1  |     |     |    |
| Occitanie                  | 11          | 2      | 1             |     |    |      |     |     | 2  |            |     |    |         |     |     |     |    |     |     |    |
| Occitanie                  | 12          | 2      | 2             |     |    |      |     |     |    |            |     | 1  |         |     |     |     | 1  |     |     |    |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 13          | 8      | 5             |     | 1  | 1    |     |     | 1  |            |     |    | 1       |     |     | 1   | 1  |     |     | 2  |

[illegible]

|                         |            |   |   |  |  |   |  |   |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |  |
|-------------------------|------------|---|---|--|--|---|--|---|---|--|---|--|---|--|---|---|---|--|--|
| Nouvelle-Aquitaine      | <b>86</b>  | 2 | 2 |  |  |   |  |   |   |  |   |  |   |  |   | 2 |   |  |  |
| Nouvelle-Aquitaine      | <b>87</b>  | 2 | 2 |  |  |   |  | 2 |   |  |   |  |   |  |   |   |   |  |  |
| Grand Est               | <b>88</b>  | 2 | 2 |  |  |   |  |   |   |  |   |  |   |  | 1 | 1 |   |  |  |
| Bourgogne-Franche-Comté | <b>89</b>  | 2 | 2 |  |  |   |  |   |   |  | 1 |  |   |  | 1 |   |   |  |  |
| Bourgogne-Franche-Comté | <b>90</b>  | 1 | 1 |  |  |   |  |   |   |  |   |  |   |  |   | 1 |   |  |  |
| Corse                   | <b>2A</b>  | 1 | 1 |  |  |   |  |   |   |  |   |  |   |  |   | 1 |   |  |  |
| Corse                   | <b>2B</b>  | 1 | 1 |  |  |   |  |   |   |  |   |  |   |  |   |   | 1 |  |  |
|                         | <b>FFE</b> | 6 | 4 |  |  | 1 |  | 1 | 1 |  | 1 |  | 1 |  |   | 1 |   |  |  |

Crédit photo : *Wikimedia\_daanreiskoffer*.

1. Émeric Bréhier et Sébastien Roy, *Des élections sénatoriales historiques ?*, Fondation Jean-Jaurès, 28 mai 2026.
2. Nous faisons ici référence au fait que, lors des dernières élections sénatoriales de 2023, alors même que le Rassemblement national ne disposait d'aucune mairie, sa liste réussit à obtenir un siège de sénateur à la surprise de beaucoup.
3. Nicolas Monnier, « *Un sénateur sortant sur quatre ne se représente pas, et le groupe macroniste en perd plus de la moitié* », nosparlementaires.fr, 1<sup>er</sup> août 2026.
4. Maire divers gauche (DVG) mais élu sur une liste soutenue par les Écologistes, Génération-s et LFI.
5. Ironie de l'histoire, sa suppléante va entrer au groupe socialiste à l'Assemblée nationale...
6. À l'issue de la semaine de tractation, il décidera assez logiquement de ne plus siéger au sein du groupe et de rejoindre le RDSE.
7. Elle a succédé en cours de mandat à Jérôme Durain, à l'issue de son élection à la présidence de la région Bourgogne-Franche-Comté.
8. Il fait le choix de rejoindre le RDPI.
9. Le 5 octobre 2026, il n'a rejoint aucun groupe parlementaire.
10. Il adhère au RDSE.
11. Il adhère au groupe LIRT.
12. Il adhère également à LIRT.
13. Il adhère à LIRT.